



**EXAMEN PROFESSIONNEL
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Session 2023**

ÉPREUVE DE 3 A 5 QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 h30

Coefficient : 2

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre devoir, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comporte 11 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Après avoir pris connaissance des documents ci-joints, répondez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

LISTE DES DOCUMENTS :

DOCUMENT 1 : « La place de la sobriété dans les politiques territoriales de transition », <https://toten-occitanie.fr/sobriete-energetique/la-place-de-la-sobriete-dans-les-politiques-territoriales> 31/08/2022 – p.3

DOCUMENT 2 : Article *L'Express - Hors-série Villes*, novembre-décembre 2021 – p.4 à 6

DOCUMENT 3 : « Hausse du coût de l'énergie : quelles solutions pour les collectivités locales ? », www.vie-publique.fr, 12/08/2022 - p.7

DOCUMENT 4 : « De 200 à 700% d'augmentation ? Les communes berrichonnes anxieuses face à l'explosion de la facture énergétique », www.capital.fr, 14/10/2022 - p.8

DOCUMENT 5 : www.ecologie.gouv.fr, Kit des élus, Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales - p.9

DOCUMENT 6 : <https://www.banquedesterritoires.fr/transition-energetique-montceau-les-mines>, 4/03/2022 - p.10 à 11

QUESTIONS :

QUESTION 1 : (1 point)

En vous appuyant sur le document 1, identifiez les différents leviers de sobriété.

QUESTION 2 : (4 points)

En vous appuyant sur le document 1, vous recenserez les différents secteurs auxquels s'applique la sobriété. (1,5 pts)

En vous appuyant sur le document 2, vous rattacherez un exemple d'une action (projet ou initiative) à un secteur. Cinq secteurs (parmi ceux identifiés) et leur exemple respectif sont attendus. (2,5 pts)

QUESTION 3 : (8 points)

En vous appuyant sur les documents 3 et 4, vous calculerez en arrondissant à l'entier le plus proche :

a) l'évolution en pourcentage du prix du MWh d'électricité (Document 3) (2 pts) :

- de juin 2021 à juin 2022 ;
- de juin 2020 à juin 2022 ;

b) l'évolution estimée du coût de la facture en pourcentage pour la commune de Villedieu-sur-Indre de 2021 à 2023. (Document 4) (1 pt)

c) En vous appuyant sur les documents 3 et 4, quels constats pouvez-vous faire ? Vous répondrez en une dizaine de lignes. Vous veillerez à présenter votre réponse de façon ordonnée. (5 pts)

QUESTION 4 : (3 points)

En vous appuyant sur les documents 5 et 6, identifiez trois obligations réglementaires « Eco Energie Tertiaire » et leur illustration dans la rénovation du complexe gymnique de Montceau-les-Mines.

QUESTION 5 : (4 points)

Proposez un synonyme et un antonyme de « sobriété », terme employé dans le document 1. (2 pts)

Dans le document 2, expliquez en vous servant du contexte :

- « ville du quart d'heure » (1 pt) ;
- « Mobilités alternatives à la voiture individuelle » (1 pt).

La sobriété est la source d'une multitude d'innovations organisationnelles et sociales : une opportunité pour les collectivités ?

On distingue plusieurs leviers de sobriété qui sollicitent à des degrés divers une intervention des politiques publiques :

- la sobriété organisationnelle qui vise à interroger les modes d'organisation collective afin d'adopter de nouvelles façons de se déplacer, de travailler, d'habiter, de consommer qui soient moins énergivores. Exemples : télétravail, mutualisation des équipements (covoiturage, autopartage, tiers-lieux...);
- la sobriété structurelle qui consiste à penser l'aménagement du territoire de telle façon que les zones d'habitation, d'activités et de consommation soient proches et facilement accessibles sans voiture (marche, vélo, transports en commun); on peut citer ici la ville de Lunel, qui a adopté le concept de la Ville du Quart d'heure
- la sobriété dimensionnelle ou sobriété d'usage, qui concerne le bon dimensionnement ou la bonne utilisation des équipements par rapport à leurs conditions d'usage (par exemple l'utilisation de véhicules adaptés, en poids, volume et puissance, aux usages de déplacements de proximité et de déplacements interurbains; la gestion économe des espaces chauffés, l'extinction nocturne de l'éclairage public ou des vitrines commerciales);
- la sobriété conviviale ou coopérative ou de partage, qui relève d'une logique de mutualisation des équipements et de leur utilisation : activités favorisant le réemploi, le partage et l'échange. Exemples : Repair Café, ateliers de réparation solidaires, bricothèques, autopartage, habitats partagés...

La sobriété s'applique à tous les secteurs : bâtiment, mobilité, numérique, énergies, foncier, déchets... Et requestionne la totalité de l'écosystème territorial

Si la sobriété énergétique concerne l'ensemble des usages de l'énergie (pour la mobilité, pour les besoins de chaleur et de froid, pour les services rendus par l'électricité spécifique) dans l'ensemble des secteurs (résidentiel, tertiaire, industrie, transports et agriculture), elle concerne aussi tous les acteurs du territoire. La sobriété demande aussi bien aux collectivités, qu'aux entreprises et aux citoyens, de réfléchir à l'impact énergétique et matériel de leurs pratiques et de s'interroger sur la façon de réduire leurs émissions de GES.

La sobriété s'applique à tous les domaines de compétences d'une collectivité : aménagement du territoire, établissements scolaires, voirie, éclairage public, bâtiments sportifs, transports, politique d'achat, etc. Elle peut constituer un principe directeur intéressant pour la création d'un projet de territoire, d'une part par son ancrage dans les pratiques locales, et d'autre part par la réduction des externalités négatives.

L'adaptation du comportement individuel est souvent mise en parallèle avec le lancement d'une dynamique collective. En effet, même si le comportement individuel est souvent cité, il peut nécessiter une mobilisation collective (comme par exemple pour l'autopartage) ou une action de la part de la collectivité pour faciliter le changement de comportement (des places de stationnement vélo sécurisées et des pistes cyclables pour encourager à utiliser le vélo plutôt que la voiture).

DÉCRYPTAGE

Les villes en première ligne face au réchauffement climatique

En matière de transition écologique, c'est sans doute dans les agglomérations que se trouvent les solutions. Et ce quelle que soit leur taille.

NATASHA LAPORTE (AVEC M. F.-P.)

Est-ce la « ville du quart d'heure » était la ville moyenne ? Cette cité rêvée par les urbanistes et les climatologues, conçue autour de quartiers où tout est proche – les commerces, les loisirs, le travail –, où l'on peut tout faire ou presque à pied ou à vélo, et ce sans émettre de gaz à effet de serre et sans affronter la cohue des transports... Cette conviction, c'est celle de Jérôme Baloge. Et pour cause. Celui qui tient les rênes de Niort, dans les Deux-Sèvres, préside également le groupe de travail sur la transition écologique au sein de l'association Villes de France (laquelle fédère les communes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations). Et il en est convaincu : pour réussir la transition climatique, les villes moyennes constituent l'échelon idéal. « Les élus des métropoles agissent, eux aussi, analyse-t-il, mais ils sont confrontés à des problèmes de congestion redoutables, ce qui n'est pas notre cas. »

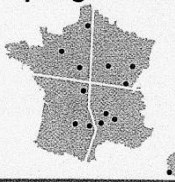
Lui-même prétend donner l'exemple. « Niort est la première ville de sa taille en France à s'être engagée dans les Objectifs de développement durable 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU) », s'enorgueillit-il. De fait, elle a décliné à travers 147 actions les 17 objectifs répertoriés dans le référentiel international de l'ONU, qu'il s'agisse de biodiversité, d'agriculture locale, de préservation du climat ou d'économies d'énergie.

Il n'en demeure pas moins que ses collègues des métropoles, eux aussi, ont engagé la bataille sur ce front, et parfois de manière originale. A Toulouse (Haute-Garonne), sur l'ancien site d'AZF, a ainsi été installée la plus grande centrale

photovoltaïque de l'Hexagone, avec pas moins de 35 000 panneaux. Une consultation citoyenne a par ailleurs permis de recueillir plus de 1 600 propositions. Certains ont proposé de repeindre les toits en blanc pour réduire les températures ; d'autres, de convertir la chaleur du métro en chauffage... Avec près d'un million d'habitants, l'agglomération reste toutefois confrontée à un véritable casse-tête en matière de transports. Jean-Luc Moudenc, son président, en a parfaitement conscience : « Nous allons investir au total 4,2 milliards d'euros sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle », affirme-t-il. Une troisième ligne de métro et cinq nouvelles lignes de bus sont notamment prévues dans les prochaines années.

Car il y a urgence. Avec 31 % des émissions de gaz à effets de serre, les déplacements constituent le premier poste contributeur aux émissions de carbone en France, selon le dernier rapport du Haut Conseil pour le climat. Raison pour laquelle les élus donnent plus que jamais la priorité aux transports en commun. A Nantes, à Lille, à Tours, à Montpellier, à Lyon, au Havre, à Brest... Au total, 25 nouvelles lignes de tramway sont recensées dans l'Hexagone, qu'il s'agisse de créations ou de prolongations. Soixante-quatorze nouvelles lignes de bus « à haut niveau de service », circulant sur des voies séparées, sont également annoncées, ce qui ne représente pas moins de 852 kilomètres au total. Plus surprenant, des « téléphériques urbains » sont annoncés à Lyon, à Nice et à Grenoble... Autant de programmes pour lesquels le gouvernement a débloqué une enveloppe de 900 millions d'euros dans le cadre d'un appel à projets dont les

Les trois premières villes par grande région



NORD-OUEST

- 1 Alençon
- 2 Amiens
- 3 Blois

NORD-EST

- 1 Lons-le-Saunier
- 2 Vesoul
- 3 Auxerre

SUD-OUEST

- 1 Cahors
- 2 Rodez
- 3 Guéret

SUD-EST

- 1 Le Puy-en-Velay
- 2 Privas
- 3 Mende

SOURCE : PALMARÈS L'EXPRESS 2022



Toulouse devrait investir 4,2 milliards d'euros sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle.

heureux lauréats ont été dévoilés au début du mois d'octobre. En moyenne, la subvention de l'Etat représente 17 % de l'enveloppe globale.

Toutefois, il existe d'autres moyens d'encourager les Français à emprunter moins souvent leur voiture individuelle. Le nouveau maire de Montpellier (Hérault), Michaël Delafosse, a choisi pour sa part de s'associer à des start-up pour développer le covoiturage et, surtout, d'instaurer la gratuité des transports en commun (*lire p. 40*). De quoi, espère-t-il, provoquer un « choc des mobilités ».

A Auxerre, circulent depuis le mois de septembre cinq bus à hydrogène (pour commencer), mais attention : des bus à hydrogène « vert ». Alors que celui-ci est d'ordinaire produit à partir d'énergies fossiles (on parle d'hydrogène « gris »), la préfecture de l'Yonne s'est dotée d'une station – la plus grande de France – permettant de fournir de l'hydrogène à partir d'une technique plus respectueuse de l'environnement : l'électrolyse de l'eau. Quant à Grenoble (Isère), elle n'est pas pour rien la première grande ville à avoir élu dès 2014 un maire écolo en la personne d'Eric Piolle. Depuis septembre, une voie de l'A48 vers Lyon est réservée au covoiturage tandis que de véritables « autoroutes à vélo » sont en préparation dans l'agglomération. Celle-ci, comme un symbole, a d'ailleurs été désignée « capitale verte européenne » pour 2022.

Les transports ne sont pas le seul domaine où les élus préparent la ville de demain. Le

Le bâtiment, fortement émetteur de gaz à effet de serre, est l'objet des attentions des élus

bâtiment est lui aussi l'objet de leurs attentions, dans la mesure où il s'agit d'un autre secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre. A Nantes (Loire-Atlantique), une serre de 400 m² tout en verre et en polycarbonate, dénommée Symbiose, va être installée sur le toit d'un immeuble de 24 logements sociaux. L'idée consiste à exploiter le potentiel des toitures pour récupérer la chaleur afin de produire de l'eau chaude, tout en offrant aux habitants de nouveaux espaces de vie.

Toujours dans l'Ouest, au bord de la Maine, la métropole d'Angers (Maine-et-Loire) a lancé un projet pour réduire la production de 1 % chaque année la production d'ordures ménagères, soit 5 kilos par habitant et par an. Nom de code ? Codec, pour « Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire ». « De quoi diminuer de 1000 tonnes le volume des déchets destinés à l'enfouissement chaque année », précise Hélène Cruyppenninck, l'adjointe chargée de l'environnement et des espaces verts. Angers multiplie également les initiatives pour favoriser le réemploi des matériaux. Les poutres d'une ancienne patinoire s'appêtent ainsi à être rénovées avant d'être réutilisées dans un autre édifice.

« Les grandes villes restent les principales émettrices de carbone, souligne Magali Talandier, professeure en urbanisme et en aménagement du territoire à l'université Grenoble Alpes. Cela leur confère une vraie responsabilité. Elles sont tout à la fois le lieu des problèmes et des solutions. » *

5 initiatives locales au service de l'environnement

Habitat, transports, gestion des déchets, livraisons, éclairage... Voici les projets de cinq collectivités pour réduire leur empreinte environnementale.

PAR SAÏD BENCHÉRIF



VILLE DE VAL-DE-REUIL

Un écoquartier modèle

Dans l'Eure, à **Val-de-Reuil**, commune parfois présentée comme « la plus récente de France », l'écoquartier des Noés a été inauguré en 2016, après la réhabilitation d'habitations vétustes appartenant à un bailleur social. S'étendant sur 4,6 hectares, cet espace durable comporte 98 logements sociaux bioclimatiques « haut de gamme » chauffés au bois ; des espaces végétalisés comprenant des jardins cultivables partagés ; une écocrèche et même un poulailler collectif. Pensé par Philippe Madec, un architecte reconnu dans ce domaine, le programme a remporté de nombreux prix. Fort de cette réussite, « une extension au quartier limitrophe de l'Andelle est en cours de réalisation et devrait se terminer courant 2022 », annonce le maire Marc-Antoine Jamet.



WJAREK/ISTOCK/GETTY IMAGES

Livraison autonome

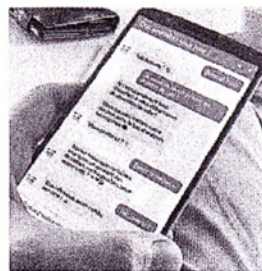
Représentant à lui seul 20 % du trafic urbain, le « dernier kilomètre » – étape finale de la livraison, à la fois la plus coûteuse et clef pour la satisfaction client – est un vrai casse-tête pour les logisticiens. Afin de résoudre en partie cette problématique, **Troyes**, dans l'Aube, va recourir à un véhicule autonome sur route ouverte. De 2,7 m de long sur 1,17 m de large, ce « robot » s'insérera dans le flux de circulation pour livrer directement les habitants. A la clef : un trafic en ville réduit, moins d'émissions de CO₂ et un service de meilleure qualité. L'expérimentation s'effectuera en deux phases. La première, prévue jusqu'en janvier 2022, concerne les choix d'usage et les parcours de livraison. La seconde, de janvier à mai 2022, consistera à tester ce fourgon pas comme les autres sur les routes troyennes. Une première en France.



GLOWEE

Eclairage durable

Rambouillet, dans les Yvelines, sera la première commune en France à tester un éclairage qui ne nécessite pas d'électricité. L'an prochain, la place Thome sera en effet éclairée par des lampes fonctionnant à la bioluminescence, laquelle génère de la lumière à partir d'organismes vivants issus des océans. Cette expérimentation est basée sur un partenariat avec la start-up Glowee, qui a développé cette technologie de rupture. Non contente d'appuyer financièrement la jeune pousse avec un contrat de 100 000 euros sur deux ans, Rambouillet va également servir de laboratoire grandeur nature pour démontrer les avantages de cette innovation. De quoi faire des émules et inciter d'autres villes à adopter ce type d'éclairage biologique et durable.



SDP

Transports gratuits et gestion des déchets

Dès 2010, **Libourne**, en Gironde, a adopté la gratuité de ses bus et de ses navettes, et ce au profit de tous ses habitants. En 2012, la gratuité s'est ensuite étendue aux 45 cités de la communauté de communes du Libournais (Cali), nouvellement créée. En 2019, celle-ci a décidé de renouveler globalement ses services de transports. Résultat : l'ensemble des territoires urbains et ruraux de la Cali sont aujourd'hui reliés par des lignes de bus. Quant à la gestion des déchets, Libourne a mis en place, en partenariat avec la start-up Trizzy, un « robot conversationnel » sur son site web et une application mobile. Deux outils qui transmettent les bonnes consignes de tri et de compostage aux habitants, tout en les sensibilisant à la réduction des ordures ménagères.



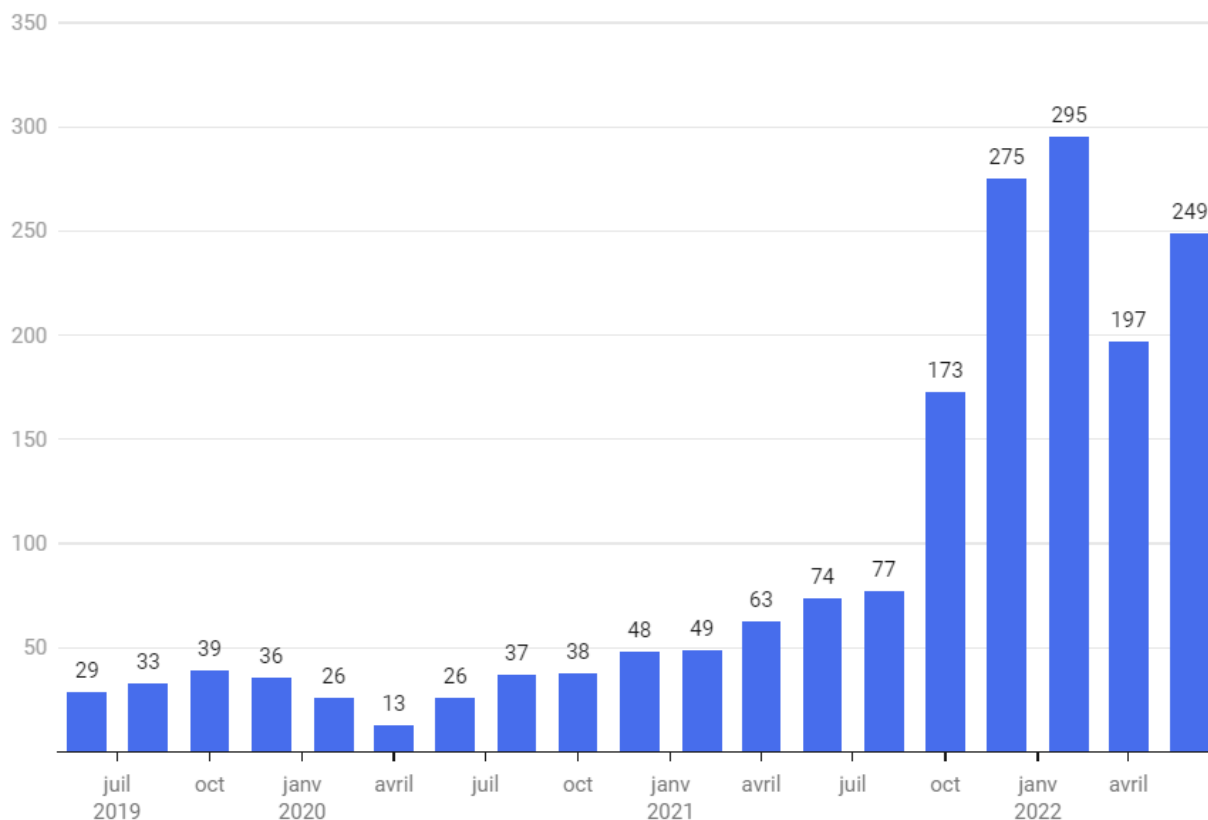
SDP

Un autocar à hydrogène

En Normandie, un autobus à hydrogène reliera Evreux à Rouen à partir du deuxième trimestre 2022. Lancé par Transdev, la Région, ainsi que plusieurs acteurs locaux, ce projet – baptisé « Nomad Car Hydrogène » – consiste à convertir un car à moteur thermique roulant au diesel en car à hydrogène – une première mondiale. Cette opération consiste à remplacer le bloc-moteur et le réservoir de carburant par un système hybride comprenant un moteur électrique alimenté par une pile à combustible utilisant de l'hydrogène. Après cette étape et des tests sans passagers, ce véhicule effectuera quotidiennement 380 kilomètres. L'expérimentation permettra d'analyser les avantages environnementaux de cette technologie.

Évolution du prix de l'électricité sur le marché de gros en France (juin 2019-juin 2022)

En euros / MWh



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Ember 2022 • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

DOCUMENT 4 : « De 200 à 700% d'augmentation ? Les communes berrichonnes anxieuses face à l'explosion de la facture énergétique », www.capital.fr, 14/10/2022

<https://www.capital.fr/economie-politique/de-200-a-700-daugmentation-les-communes-berrichonnes-anxieuses-face-a-lexplosion-de-la-facture-energetique-1449126>

Les surcoûts liés à l'explosion des prix de l'énergie affectent les budgets de nombreuses communes, dont celles du Berry qui font face à des hausses de factures parfois vertigineuses.

Les communes ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire et leurs factures d'énergie augmentent, dans des proportions jamais vues. Dans le Berry, plusieurs municipalités ont mis en place un plan pour tenter de maîtriser leur budget dont l'équilibre est mis en péril par **[la flambée des tarifs exigés par les fournisseurs de gaz et d'électricité](#)**, comme le constate **[France Bleu Berry](#)** ce vendredi 14 octobre.

Malgré la flambée des prix de l'énergie, André Laignel, le maire de la commune berrichonne d'Issoudun, sait garder son sens de l'humour. "On a presque la chance d'avoir une facture qui n'augmente que de 44%", souffle-t-il. L'élue se peut s'empêcher de verser dans l'ironie, quand il décrit l'impact de l'explosion des prix de l'énergie dans sa commune : 500.000 euros déjà de surcoûts pour l'année 2022 et les perspectives ne sont pas rassurantes pour l'an prochain. "Nous allons devoir renégocier notre contrat d'électricité au 31 décembre. Nous ne savons pas si nous aurons 200, 300, 400, 500 ou 700% d'augmentation", s'inquiète le maire socialiste.

Autre commune, mais même situation. À Villedieu-sur-Indre, la facture énergétique devrait être multipliée par trois. "On payait 104.000 euros en 2021. On devrait passer à 129.000 euros cette année et on devrait atteindre 332.000 euros en 2023. C'est inimaginable et difficilement tenable", alerte Xavier Elbaz, élu en 2020.

Pour y faire face, plusieurs municipalités de la région ont instauré des plans d'urgence pour tenter de réduire au maximum les dépenses. L'extinction de l'éclairage public la nuit est une des mesures annoncées. Les bâtiments publics ne seront plus éclairés la nuit également. Toujours concernant les lumières, la Ville d'Issoudun décide de raccourcir le temps d'installation des illuminations de Noël : elles ne seront posées que du 13 décembre au 3 janvier.

Exclus des tarifs réglementés de l'électricité

Une goutte d'eau dans un océan, selon de nombreux élus interrogés par France Bleu. "Cela ne permettra pas de compenser la hausse des prix", prévient Xavier Elbaz. Même son de cloche chez son confrère à Issoudun. "On pourra économiser entre 150.000 et 200.000 euros mais c'est tout", selon André Laignel. "Nous prenons des mesures de précaution pour éviter des décisions plus graves et une atteinte plus ample aux services proposés à la population", ajoute-t-il.

France Bleu rappelle d'ailleurs que depuis l'an dernier, les communes ayant un budget de plus de deux millions d'euros ou employant au moins 10 personnes n'ont plus le droit **[aux tarifs réglementés de l'électricité](#)**. Cela exclut donc les communes qui ont les dépenses les plus importantes. "Les collectivités qui ont les plus gros équipements ne sont pas aidées. Au bout du bout, ce sont nos concitoyens et les entreprises qui risquent d'en payer le prix", s'insurge Xavier Elbaz. On lui souhaite bien du courage.

Qu'en est-il de la réglementation ?

Les collectivités territoriales, comme les acteurs privés et l'état, sont soumises à des obligations réglementaires concernant les bâtiments existants, qui découlent des lois et décrets successifs.

Bilan carbone, diagnostic de performance énergétique, réglementation thermique

- Nécessité de réaliser un **bilan carbone** pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.
- Nécessité de réaliser un **diagnostic de performance énergétique** (DPE) pour les établissements recevant du public (ERP) de première à quatrième catégorie (avec affichage obligatoire).
- Nécessité de prendre en compte la **réglementation thermique** (RT) sur les bâtiments existants, à l'occasion des travaux. Cette réglementation fixe les performances thermiques à respecter lors de travaux de travaux de rénovation. Ces exigences sont différentes de celles exigées pour obtenir les aides financières à la rénovation.



Focus sur Eco énergie tertiaire

Eco énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issu du décret tertiaire, il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

1. Qui est concerné ?

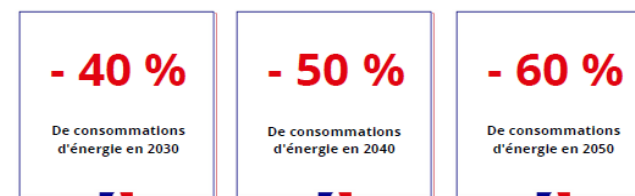
Sont concernés les **propriétaires ou exploitants** d'un établissement abritant des activités tertiaires du **secteur public** ou du secteur privé, dont les bâtiments ont une surface (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à **1000 m²**.

2. Quels sont les objectifs ?

Les objectifs sont progressifs, avec deux modalités pour y arriver :

- Réduire en valeur relative (%) la consommation des bâtiments, par rapport à une année de référence.
- Atteindre une valeur cible (valeur absolue) adaptée à la typologie d'activité du bâtiment.

Ces objectifs s'adaptent à la situation en fonction des contraintes techniques, architecturales, patrimoniales, de coûts disproportionnés par rapport au bénéfice attendu ou même en fonction du volume d'activité de l'équipement.



2. Comment suivre l'évolution des consommations ?

Les acteurs concernés par le décret tertiaire doivent déclarer les consommations de leurs locaux tertiaires sur l'observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (Operat).

La plateforme Operat, gérée par l'ADEME, sert également de plateforme d'accompagnement (mise à disposition de guides et d'outils, comparaison de performances énergétiques avec d'autres secteurs géographiques...).

[Pour en savoir plus sur le décret tertiaire et la plateforme Operat...](#)

Une réalisation Banque des Territoires

Rénovation énergétique d'un complexe gymnique à Montceau-les-Mines

Publié le 4 mars 2022 - Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire

Ecoles et bâtiments éducatifs, Efficacité énergétique des bâtiments publics, Rénovation énergétique des bâtiments publics

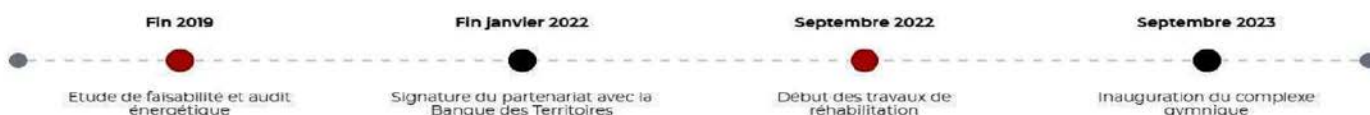
La Banque des Territoires accompagne Montceau-les-Mines dans sa transition environnementale avec un plan de financement pour la réhabilitation énergétique d'un complexe gymnique, futur centre de préparation Olympique.



© Fabien Lemoine - Mairie de Montceau les Mines

En bref

Frise chronologique



Chiffres clés

de gain énergétique sur le chauffage et l'électricité

40 %

réhabilités

3000 m²

EN BREF

MONTAGE DU PROJET

ZOOM

LES ACTEURS

© Fabien Lemoine - Mairie de Montceau les Mines

A retenir

- Un gain énergétique important
- Isolation avec des matériaux biosourcés fabriqués localement
- Des panneaux photovoltaïques permettant l'autoconsommation

Montage du projet

- Prêt GPI AmBRE à taux fixe sur 25 an : 2,5 M€

Zoom

Le complexe gymnique Jean Bouveri de la ville de Montceau-les-Mines a été retenu comme **Centre de Préparation aux jeux Olympiques de 2024**. Pour accueillir les sportifs de haut niveau la ville doit répondre aux exigences du Label Olympique Terre de Jeux.

Le complexe comprend 3 salles :

- Salle Jean Bouveri d'une surface de 960 m² avec 760 places en tribunes,
- Salle Marceau Crespin d'une surface de 1680 m²,
- Salle Félix Baudin de 615 m².

En amont du lancement des travaux, en septembre 2022, un audit énergétique et une **étude de faisabilité** ont été réalisés sur la globalité du site pour que le complexe Jean Bouveri soit tout à fait opérationnel en septembre 2023, pour l'accueil des équipes en préparation pour les jeux olympiques de Paris 2024.

La réhabilitation a pour objectif un **gain énergétique de 40 %** sur les consommations de chauffage et d'électricité grâce

- à une isolation faite à partir de **matériaux biosourcés** fabriqués dans la région
- à l'implantation de **panneaux solaires** en toitures du bâtiment qui permettront l'autoconsommation.

Le projet prévoit également la **récupération des eaux pluviales** des toitures pour arroser les pelouses des stades environnants.

Outre la rénovation thermique du complexe gymnique, les travaux couvriront également la création d'un espace d'accueil des pratiquants et du public, et des espaces de travail pour les éducateurs des associations présentes sur le site et pour la gestion des compétitions.

Pour financer ce projet d'un montant total de 5 M€, la Banque des Territoires accorde à Montceau-les-Mines un **prêt GPI AmBRE** de 2,5 M€ à taux fixe sur 25 ans.

Les acteurs

Notre plan de relance pour la transition écologique et énergétique

La Banque des Territoires lance un Plan Climat ambitieux avec Bpifrance afin d'accélérer la transition écologique et énergétique des territoires et contribuer ainsi à la relance économique et à une croissance verte.

[En savoir plus >](#)



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Une réalisation de la Direction Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

[Contacter votre direction régionale](#)

